

**ENGAGEMENT À CONCLURE DES ARRANGEMENTS
EN VUE DE LA RECONNAISSANCE MUTUELLE
DES QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES
DE CERTAINS MÉTIERS**

ENTRE

**LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE FRANCE
ET
L'ASSEMBLÉE PERMANENTE DES CHAMBRES DE MÉTIERS**

ET

**LE MINISTRE DU TRAVAIL DU QUÉBEC
ET
LA COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC**

**ENGAGEMENT À CONCLURE DES ARRANGEMENTS EN VUE DE
LA RECONNAISSANCE MUTUELLE DES QUALIFICATIONS
PROFESSIONNELLES DE CERTAINS MÉTIERS**

ENTRE

En France :

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, agissant aux présentes
par monsieur Jean-Louis Nembrini, directeur général de l'enseignement
scolaire,

ET

L'ASSEMBLÉE PERMANENTE DES CHAMBRES DE MÉTIERS,
agissant aux présentes par monsieur Alain Griset, président,
dûment autorisés à signer l'engagement;

ci-après appelés l'« autorité compétente française »,

ET

Au Québec :

LE MINISTRE DU TRAVAIL, monsieur David Whissell,

ET

LA COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC (CCQ),
agissant aux présentes par monsieur André Ménard, président-directeur
général, dûment autorisé à signer l'engagement;

ci-après appelés l'« autorité compétente québécoise »,

PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT l'Entente entre la France et le Québec en matière de
reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (ci-après appelée
l'« Entente ») signée le 17 octobre 2008;

CONSIDÉRANT QUE cette Entente prévoit l'établissement d'une procédure
commune visant à faciliter et à accélérer la reconnaissance mutuelle des
qualifications professionnelles des personnes exerçant une profession ou un
métier réglementé en France et au Québec;

SOUCIEUSES de faciliter la reconnaissance mutuelle des qualifications
professionnelles des personnes exerçant les métiers suivants :

Au Québec :

- briqueteur-maçon;
- carreleur;
- couvreur;
- charpentier-menuisier;
- ferrailleur;
- opérateur d'équipements lourds;
- opérateur de pelles mécaniques;
- monteur d'acier de structure;
- peintre;
- poseur de revêtements souples;
- serruriers de bâtiment;

En France :

- maçon;
- carreleur mosaïste;
- étancheur du bâtiment;
- technicien constructeur bois;
- conducteur d'engins de chantier;
- peintre;
- solier-moquettiste;
- technicien en métallerie;

les autorités compétentes québécoise et française ont procédé à l'analyse comparée des qualifications professionnelles reconnues sur les territoires de la France et du Québec, conformément à la procédure commune aux fins de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles prévue à l'annexe I de l'Entente;

CONSIDÉRANT les résultats de l'analyse comparée des qualifications professionnelles des personnes exerçant ces métiers sur les territoires de la France et du Québec;

EN CONSÉQUENCE, les autorités compétentes française et québécoise déclarent leur intention de conclure, avant le 30 avril 2009, des arrangements spécifiques aux métiers suivants en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles selon la procédure commune prévue à l'Entente :

Au Québec :

- briqueteur-maçon;
- carreleur;
- couvreur;
- charpentier-menuisier;
- opérateur d'équipements lourds;
- opérateur de pelles mécaniques;
- peintre;
- poseur de revêtements souples;
- serruriers de bâtiment.

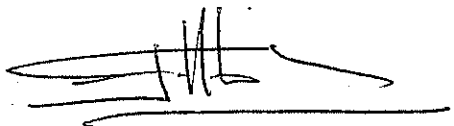
En France :

- maçon;
- carreleur mosaïste;
- étancheur du bâtiment;
- technicien constructeur bois;
- conducteur d'engins de chantier;
- conducteur d'engins de chantier;
- peintre;
- solier-moquettiste;
- technicien en métallerie.

EN FOI DE QUOI, les autorités compétentes ont signé le présent engagement à conclure des arrangements en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles des métiers précités.

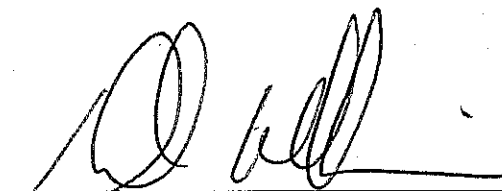
Fait en quatre exemplaires, le 17 octobre 2008.

**LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE**



Nembrini
Monsieur Jean-Louis Nembrini
Directeur général de l'enseignement
scolaire

LE MINISTRE DU TRAVAIL



Monsieur David Whissell

**L'ASSEMBLÉE PERMANENTE
DES CHAMBRES DE MÉTIER**



Monsieur Alain Griset
Président

**LA COMMISSION DE LA
CONSTRUCTION DU QUÉBEC**



Monsieur André Ménard
Président-directeur général